

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1805**

présenté par
M. Ravier

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'ayant pas de justification, toute référence à l'insertion d'un nouvel article dans le code de la santé publique est inutile.